Compte rendu et procès -verbal du conseil municipal du 13 février 2024

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIPORTE, M. Serge BAVARD, Me Marie Luce BON, M. Dominique DUCHAMP, Me Michèle BAUDOIN, M. Rémy AUBRY, M. Patrick AVENTINO, Me Chantal BRUNOT, M. Jean-Pierre BROCARD, M. Sébastien WALLE, M. Valentin NUTTINCK, M. Christophe BOURGEOIS ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; Me Josiane RAYMOND, M Jérôme CHIONO.M. Philippe BRUNOT.

Absents Excusés : Me Yolande BRUNOT (procuration à M. Philippe BRUNOT) ; Me Mylène LAMBERT (procuration à M. Serge BAVARD) ;

Madame Annick NIPORTE est désignée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité, du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023.

1- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le maire rappelle la méthode pour autoriser les dépenses d'investissement avant le vote de budget dans la limite de 25% des dépenses du budget d'investissement de l'année précédente, soit 278 698.75 euros maximum. Il détaille la liste des dépenses concernées et qui seront reprises dans le budget 2024 :

ARTICLE	DESCRIPTIF	MONTANT
21568	Extincteurs divers bâtiments	1 600.00
2135	Chauffage maison des associations	7 600.00
2152	Eclairage public	2 400.00
2315	Ouvrage d'art pont de Bussin	17 000.00
2031	Etude de faisabilité- Requalification d'espace public	5 400.00
21533	Réseaux éclairage public	1 600.00
2158	Matériel terrain synthétique	2 100.00
2313	Parc du gymnase- travaux	200 000.00
	TOTAL (inférieur au plafond autorisé de 278 698 €)	237 700.00

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager et mandater ces dépenses.

2- Rénovation du quillier- actualisation des coûts et plan de financement

Le maire rappelle que le programme des travaux de rénovation du quillier contraint la commune à faire appel à un maitre d'œuvre, un contrôle technique, un coordonnateur CSPS, pour mener à bien ce projet.

Afin de prendre en compte l'ensemble des coûts et l'actualisation du montant des travaux établi par le maitre d'œuvre, il propose au conseil municipal d'approuver à nouveau ce projet ainsi que le plan de financement comme suit : 35% ETAT-DETR, équipement sportif et 30% Conseil départemental de la Côte d'or- plan MARSHAL-Patrimoine communal Côte d'Or. Il précise que le montant actualisé est de 211 275.36 € HT (travaux :185 291.57 €, maitrise d'œuvre :19 618.79 €, contrôleur technique : 3 800.00 €, CSPS : 2 565.00 €).
Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet ainsi que le montant actualisé.

3- Suppression et création de poste

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial titulaire– durée hebdomadaire 31h30 annualisé et à la création d'un poste d'ATSEM principal 2iè classe, pour la même durée hebdomadaire. Cette modification du tableau des effectifs est liée à la réussite du concours d'ATSEM de l'agent.

4- Echange de parcelles

Le maire présente le projet d'échange de parcelles de terrain afin de procéder à l'alignement de voirie de la rue du 8 mai. Le conseil municipal approuve l'échange comme suit :
L'indivision VERNEY cède à la commune la parcelle AR 387 d'une surface de 40 m².
La commune cède à l'indivision VERNEY la parcelle AR 388 d'une surface de 60 m².
Cet échange a lieu sans soulte. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

5- Informations diverses et questions des conseillers

- Le maire souhaite consulter le conseil municipal sur un projet d'acquisition d'un immeuble situé place des Halles : « **La forge** ». Une visite a eu lieu récemment, le prix d'acquisition est de l'ordre de 145 000 €. D'autres conseillers souhaitent également faire une visite.
  Le projet de la commune est de favoriser le développement d'un lieu de vie, tout en conservant des éléments historiques qui caractérisent ce bâtiment. La commune avait acquis une licence de débit de boisson afin d'anticiper l'ouverture d'un nouvel établissement.
  Le conseil municipal vote favorablement pour que la commune se porte acquéreur de ce bâtiment. Il est précisé que ce vote est un vote de principe et n'est pas assorti d'une délibération. La décision du conseil municipal fera l'objet d'une délibération autorisant le maire à signer l'acte de vente lors du prochain conseil municipal.

- **Voirie :**
  - Serge BAVARD précise que le démarrage des travaux de la **rue de la Côte** est prévu au cours de la première semaine de mars, le programme de travaux est le suivant : réseaux, trottoirs, bande de roulement, pluvial. Une déviation des véhicules, (hors riverains) est prévue. Il précise que bien trop souvent, les automobilistes ne respectent pas le nouveau plan de circulation et les autorisations de stationnement.

  - **Route de Boussenois** : Les travaux se dérouleront en 2 tranches, la première tranche se situe de la rue du Petit Cerf au panneau d'agglomération (trottoirs, drainage, puit perdu), la seconde tranche se situe de la rue du Petit Cerf au square du 19 mars (trottoir, stationnement, réseaux et piste cyclable)
    Lorsque les 2 tranches seront terminées le conseil départemental pourra réaliser la couche de roulement. Le conseil départemental a certaines exigences, mais refuse tout aménagement gênant la circulation.

- **La chapelle Sainte Gertrude :** le maire informe le conseil que l'appel d'offre de maitrise d'œuvre est en ligne sur le profil acheteur de la commune, le délai de remise des offres est fixé au 1er mars 2024. Les études se dérouleront en 2024 pour un début des travaux en 2025. L'association Saint Rémi souhaite que les travaux soient terminés pour l'anniversaire des 500 ans de la chapelle, soit en 2030.

- Les propriétaires du terrain situé derrière le camping sont à la recherche d'investisseurs pour bâtir un projet immobilier consacré au logement locatif. L'un des propriétaires, Monsieur Jean Claude VERNEY, récemment décédé a fait don à la commune de SELONGEY, d'une partie de ce terrain à hauteur de 42/110ème soit environ 3000 m². Annick NIPORTE fait part du manque de logement locatifs type 4 et 5, ce créneau est délaissé par les bailleurs sociaux, alors que la demande est importante.

- **Parc du gymnase** : Serge BAVARD et Dominique DUCHAMP apportent les informations suivantes :
    - Les arbres morts ou malades ont été coupés, il reste l'engazonnement à mettre en œuvre, Il sera également nécessaire de mettre en place des pièges à chenilles processionnaires.
    - L'état d'avancement des travaux est réalisé à hauteur de 85 %, le planning est respecté, mais il y a quelques ajustements d'aménagements nécessaires.
    - Les panneaux d'informations sont en cours de réflexion /conception, la commune devra établir un règlement intérieur.
    - Il sera judicieux de mettre en place un panneau d'information général sur l'implantation des bâtiments et leurs entrées. Il conviendra de dénommer la salle du centre d'hébergement PMR, ce nom générique ne peut perdurer. Le parc du gymnase sera dénommé Parc Henri Lescure, une inauguration est prévue courant mai.

- **Plantations d'arbre.**
  Le maire informe le conseil que la commune a 2 projets de plantations.
    - L'un concerne une parcelle de terrain de 200 m², situé à côté du groupe scolaire. Les forestiers du monde ont proposé à la commune, d'encadrer les enfants pour la mise en œuvre, les plants et le matériel sont fournis par la commune. Jean-Pierre BROCARD s'interroge sur la sincérité de la démarche, en effet l'association s'est opposée au projet photovoltaïque sur un terrain boisé communal. Le maire précise qu'ils sont habilités à intervenir dans les écoles, et encadrer les enfants et Dominique DUCHAMP ajoute que la commune doit avoir une approche constructive pour tous les projets à caractère environnemental et écologique.
    - Le second projet concerne la parcelle de terrain, d'environ 5000 m² situé entre les bâtiments « Age et vie » et la route d'Is sur tille. Ce projet pourrait être éligible à un financement du conseil départemental.

La séance est levée à 19h50

La secrétaire de séance

Annick NIPORTE

Le maire

Gérard LEGUAY